

CONSEIL NATIONAL DE
L'ORDRE DES PHARMACIENS

La Présidente

Courrier arrivé le :

26 MARS 2014

DG

~~824/13~~
32/13

collège des ARS

Très bonjour
pour en parler

Madame Marie-Sophie DESAULLE

Présidente du collège des directeurs d'ARS
17, boulevard Gaston-Doumergue
CS 56 233
44262 Nantes Cedex 2

Paris, le 13 mars 2014

Nos réf : DEP/IA/OG/SC - Chrono n° 2014-026

Objet : Temps de travail des pharmaciens BPDO sur les sites dispensateurs d'oxygène à usage médical

Madame la Présidente,

Deux ans après l'application du décret relatif aux prestataires de services et distributeurs de matériels, je souhaite appeler votre attention sur la forte disparité des temps de travail mentionnés dans les décisions des ARS pour les pharmaciens responsables du respect des Bonnes Pratiques de Dispensation d'Oxygène à Domicile (BPDO).

En effet, depuis 2 ans, les décisions des ARS, selon l'article L.4211-5 du CSP, mentionnent un temps de présence ou de travail sur site, qui est variable d'un site à l'autre : 0.25, 0.35, 0.5 voire 1 Equivalent Temps Plein (ETP).

De plus, en cas de création, de modification ou de transfert de site, ces décisions ne mentionnent pas systématiquement le temps de présence du pharmacien et il est alors retenu le temps de travail mentionné dans le justificatif fourni par le pharmacien, soit au minimum 0.1 ETP, selon l'article 2.1.7 des BPDO actuellement en vigueur.

Ainsi, la disparité des temps de présence des 430 pharmaciens BPDO inscrits en section D continue à s'accroître. De plus, je crains qu'un manque d'homogénéité entre les régions, soit une source potentielle de litiges avec des sociétés prestataires à capitaux européens, qui pourraient être en droit d'exiger un traitement identique de leurs pharmaciens BPDO sur l'ensemble du territoire national.

Aussi, je me permets d'insister sur l'urgence d'une harmonisation des décisions prises par les ARS et également et surtout de la publication des BPDO révisées.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.



Isabelle ADENOT

Copie : Mme CHOMA, DGS